

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE

DELIBERATION N° 2015-01

Le comité national de l'eau, ayant pris connaissance du rapport présenté par la direction de l'eau et de la biodiversité,

SOULIGNE :

- l'ampleur du travail réalisé dans les bassins pour parvenir aux différents documents que constituent les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programme de mesures ;
- l'effort de pédagogie réalisé pour rendre accessible au public des documents complexes dans le cadre d'une consultation croisée avec les enjeux maritimes et relatifs aux inondations ;
- la qualité de concertation au sein des instances de bassin pour parvenir à concilier des objectifs environnementaux ambitieux avec les usages économiques ou récréatifs dépendant de la ressource en eau ;
- la nécessaire déclinaison territoriale de la politique de l'eau

NOTE :

- la mise à jour pragmatique des objectifs environnementaux, tenant compte de l'évaluation de l'état réalisée en 2013 et des progrès accomplis au cours du premier cycle ;
- l'effort de prise en compte du changement climatique, dont les effets se doivent d'être anticipés dès maintenant ;
- l'articulation des SDAGE avec les plans de gestion des risques inondation et les plans d'actions pour les milieux marins contribuant à l'intégration des politiques publiques, en particulier l'interrelation entre terre et mers, et à la mise en œuvre cohérente des directives européennes ;
- l'intégration de la politique de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- la déclinaison des priorités nationales de la politique de l'eau, aux premiers rangs desquelles la lutte contre les pollutions diffuses, et la restauration des continuités écologiques, tout en poursuivant les efforts sur la protection des captages prioritaires, l'amélioration du traitement des effluents urbains par temps de pluie, le renforcement des services publics d'eau et

d'assainissement et la prévention des pollutions par les substances, notamment émergentes.

S'INQUIETE :

- des effets du renforcement des règles de surveillance de l'état des eaux, pouvant conduire à démobiliser les acteurs de l'eau, lorsqu'elle se traduit par une dégradation des indicateurs relatifs au bon état des eaux ;
- des efforts importants restant à accomplir dans le domaine des pollutions diffuses, de la restauration des milieux aquatiques ;
- des efforts importants restant à accomplir en outre-mer dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable, qui représente la part prépondérante des programmes de mesures dans ces bassins, justifiant la mise en œuvre d'une solidarité interbassins au profit d'une gestion durable des services publics ;
- de la difficulté à faire émerger des dynamiques locales et des maîtrises d'ouvrage ;
- du contexte économique, qui peut remettre en cause les capacités de financement des projets nécessaires à la mise en œuvre des SDAGE et de leur programme de mesures.

RECOMMANDE par conséquent :

- de renforcer l'intelligibilité de l'information du public et la responsabilisation de chacun des acteurs sur les projets de SDAGE ;
- de rendre davantage visibles les améliorations de la qualité de l'eau pour nos concitoyens ;
- de veiller à assurer une évaluation de l'état à système constant, en parallèle des éventuels changements de paramètre, afin de mettre en avant les progrès accomplis au cours d'un cycle ;
- de poursuivre et d'affiner le développement des approches coût/efficacité de façon à hiérarchiser les priorités, maîtriser les flux financiers et affiner les programmes de mesures tout au long de leur mise en œuvre ;
- de veiller à la sécurité juridique de la rédaction des SDAGE ;
- de privilégier les approches préventives aux approches curatives ;
- de mettre en œuvre, sur la base d'études d'impact, des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans chaque bassin ;
- de poursuivre les efforts permettant la structuration des maîtrises d'ouvrage à l'échelon territorial adapté en prenant en compte la logique de bassins versants, la solidarité territoriale et la gestion durable des équipements structurants ;
- que la révision à mi-parcours des X^e programmes d'intervention des agences de l'eau tiennent compte des nouveaux défis identifiés dans les projets de SDAGE.

DEMANDE à la direction de l'eau et de la biodiversité de transmettre à chaque bassin un relevé des remarques émises par les participants à la réunion du comité national de l'eau du 7 juillet 2015.

DONNE un avis favorable aux projets de SDAGE qui lui ont été présentés.

Certifié conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité

Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fm' or 'Fmteault'.

François MITTEAULT